

11 MARS 2015

ARRIVÉE

Délibération n° AG-2015-2

**Approbation du dossier de prise en considération et autorisation au Président du
GIP à transmettre le dossier au Préfet coordonnateur**

Membres présents Soit	115
Nombre de voix représentées	405
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	24
Nombre de voix représentées	117
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	522

La règle du quorum est satisfaite
(522 voix sont présentes sur 630),
L'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 11 février 2015 à 18h30 à Chaumont sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée
par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et
par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la
convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Vu l'article R.331-2 du code de l'environnement disposant que le groupement d'intérêt public mène
les études préalables à la création du parc national et élabore un dossier permettant d'apprécier
l'intérêt de cette création ;

Vu l'article R 331-4 du code de l'environnement relatif à la prise en considération du projet de
création de parc national.

Après avoir reçu les informations relatives aux résultats de la consultation locale ;

Après avoir pris connaissance des recommandations faites et des modifications apportées aux
rapports constitutifs du dossier de prise en considération ;

Après avoir débattu sur le dossier de prise en considération dans sa version finale.

Délibère :

L'assemblée générale approuve, à la majorité des voix exprimées (394 favorables, 101
défavorables) le dossier de prise en considération tel que présenté et autorise le Président à le

transmettre au Préfet coordonnateur pour saisine du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Le dossier est annexé à la délibération.

Le 20 février 2015,

Le Président du GIP



Guy DURANTET